



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01664**

BY: **Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **SEPTEMBER 25, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE JIM CARR, P.C., M.P.**

Response by the Minister of Natural Resources

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jim Carr', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Natural gas

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Minister of Natural Resources would like to thank the petitioners for expressing their concerns. According to section 92A of the *Constitution Act, 1867*, provinces have primary legislative jurisdiction over non-renewable natural resources within their boundaries, which includes responsibility for regulating oil and gas drilling and hydraulic fracturing. Natural Resources Canada (NRCan) provides publicly available geoscience information, which these jurisdictions are able to use related to resource exploration, resource management and environmental protection. By sharing the latest scientific knowledge and understanding of these issues, the Government of Canada supports the continuous improvement of provincial regulatory oversight of hydraulic fracking.

Hydraulic Fracturing in Canada

In Canada, hydraulic fracturing has been performed for over 60 years in Alberta, British Columbia and Saskatchewan, and is a proven technology already used in a large portion of the roughly 5,000 oil and gas wells drilled each year.

Companies that carry out hydraulic fracturing operations within these jurisdictions are required to report hydraulic fracturing fluid composition to their regulators and to be transparent about their operations. Provincial regulatory requirements address issues such as ground water protection, wellbore integrity and induced seismicity. For example, in 2012, the BC Oil and Gas Commission (BCOGC) launched the Canadian version of FracFocus, an online portal to publicly disclose information on fracturing fluid content. The Alberta Energy Regulator joined FracFocus shortly thereafter.

Canada has implemented a rigorous regulatory regime for the oil and gas sector that includes recent measures to improve pipeline security and safety. Canada has the opportunity to explore management practices and to ensure a better understanding of environmental impacts of shale gas development. NRCan is working with partners, including with provinces, academic researchers, and international jurisdictions to increase its knowledge in these areas and to improve existing management practices.

Natural Resources Canada's Geoscience Research on Shale Gas and Hydraulic Fracturing

As a science-based department, NRCan uses the latest evidence to inform the responsible development of Canada's natural resources. This research can help to improve the safety and environmental performance of shale/tight oil and gas development.

NRCan is working with industry experts to ensure wellbore integrity, and collaboratively engaging regulators, industry and governments. For example, an NRCan (CanmetENERGY) study, currently in the field-testing stage, is developing and testing environmentally benign tracers that could be used for early, reliable and cost-effective monitoring of hydraulically fractured reservoirs and leaky wellbores. NRCan's Geological Survey of Canada also continues to collaborate with the BCOGC and other regulators to study relationships between seismicity, hydraulic fracturing and wastewater disposal and to develop detection, monitoring and mitigation strategies. In addition, the Geological Survey of Canada performs research to characterize the intermediate zone between productive shales and surficial formations in the context of hydraulic fracturing to assess groundwater vulnerability.

The goal of this aforementioned NRCan-supported research is to reduce exploration and development risks and to inform best practices, standards and regulations for environmental and safety approaches. Results from the latest NRCan research are available on the GEOSCAN database, which features over 60,000 articles related to earth sciences (<http://geoscan.nrcan.gc.ca>).

The Government of Canada is dedicated to working actively with the provinces and territories to ensure that the development of Canada's natural resources occurs in a safe and environmentally responsible manner.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N° DE LA PÉTITION : **421-01664**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 25 SEPTEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JIM CARR, C.P., DÉPUTÉ**

Réponse du ministre des Ressources naturelles

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Gaz naturel

TRADUCTION

RÉPONSE

Le ministre des Ressources naturelles souhaite remercier les requérants d'avoir exprimé leurs préoccupations. Conformément à l'article 92A de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les provinces ont la première compétence législative sur les ressources naturelles non renouvelables à l'intérieur de leurs frontières, ce qui comprend la responsabilité relative à la réglementation du forage pétrolier et gazier et de la fracturation hydraulique. Ressources naturelles Canada (RNCan) fournit des renseignements géoscientifiques accessibles au public que ces compétences peuvent utiliser dans les domaines de l'exploration des ressources, de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement. En communiquant les connaissances scientifiques les plus récentes sur ces questions et en les comprenant mieux, le gouvernement du Canada soutient l'amélioration continue de la surveillance réglementaire de la fracturation hydraulique assurée par les provinces.

Fracturation hydraulique au Canada

La fracturation hydraulique se fait depuis plus de 60 ans en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, et est une technologie éprouvée qui est déjà utilisée dans une grande partie des quelque 5 000 puits de pétrole et gaz forés chaque année.

Les entreprises qui réalisent des activités de fracturation hydraulique à l'intérieur de ces territoires de compétence sont tenues de déclarer la composition du fluide de fracturation hydraulique à leur organisme de réglementation, en plus de faire preuve de transparence en ce qui concerne leurs activités. Les exigences réglementaires provinciales visent certains enjeux, comme la protection de l'eau souterraine, l'intégrité du puits de forage, et la sismicité induite. Par exemple, en 2012, la BC Oil and Gas Commission (BCOGC) a lancé la version canadienne de FracFocus, un portail en ligne qui dévoile publiquement de l'information sur le contenu du fluide de fracturation. L'Alberta Energy Regulator s'est joint à FracFocus peu après.

Le Canada a mis en place un régime de réglementation rigoureux pour le secteur du pétrole et du gaz, notamment des mesures récentes pour améliorer la sécurité et la sûreté des pipelines. Le Canada a l'occasion d'évaluer des pratiques de gestion, et de mieux comprendre les répercussions environnementales de l'exploitation du gaz de schiste. RNCan collabore avec des partenaires, notamment des provinces, des chercheurs universitaires et des administrations étrangères, afin de mieux connaître ce domaine et d'améliorer les pratiques de gestion actuelles.

Recherche géoscientifique de Ressources naturelles Canada sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique

À titre de ministère à vocation scientifique, RNCan utilise les données probantes les plus récentes pour assurer le développement responsable des ressources naturelles du Canada. Cette recherche peut aider à accroître la sécurité et le rendement environnemental de l'exploitation de l'huile de schiste, du pétrole de réservoir étanche et du gaz.

RNCan travaille avec les experts de l'industrie afin de garantir l'intégrité des puits de forage et demande la collaboration des organismes de réglementation, de l'industrie et des gouvernements. Par exemple, une étude de RNCan (CanmetÉNERGIE), qui est actuellement à l'étape des essais sur le terrain, porte sur le développement et la mise à l'essai de traceurs sans danger pour l'environnement qui pourraient être utilisés dans le cadre de la surveillance précoce, fiable et rentable des réservoirs qui font l'objet d'un processus de fracturation hydraulique et des puits de forage qui fuient. La Commission géologique du Canada, qui fait partie de RNCan, continue aussi de collaborer avec la BCOGC et les autres organismes de réglementation afin d'étudier les liens entre la sismicité, la fracturation hydraulique et l'évacuation des eaux usées et de mettre au point des stratégies de détection, de surveillance et d'atténuation. En outre, la Commission géologique du Canada réalise des recherches relatives à la fracturation hydraulique pour caractériser les zones intermédiaires entre les dépôts de schiste exploitable et les formations superficielles afin d'évaluer la vulnérabilité de l'eau souterraine.

Cette recherche, soutenue par RNCan, a pour but de réduire les risques liés à l'exploration et au développement ainsi que d'éclairer l'élaboration de pratiques exemplaires, de normes et de règlements aux fins de méthodes liées à l'environnement et à la sécurité. Les derniers résultats des travaux de recherche de RNCan sont accessibles publiquement dans la base de données GEOSCAN, qui propose plus de 60 000 articles liés aux sciences de la Terre (<http://geoscan.rncan.gc.ca>).

Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler activement avec les provinces et territoires afin de faire en sorte que le développement des ressources naturelles du Canada se déroule de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.